

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

Les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire le vendredi 20 novembre 2015 à 20 heures à la mairie.

Présents : Mesdames NABBEN, NIQUE, BILLEREY, BOULLET, HOUSSAYE
Messieurs CHACON, MELLIER, LHUISSIER, DUCHAUDE,
Absents : Madame DELANDE donne pouvoir à Madame BOULLET
Monsieur RICHARD donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD
Madame FERNANDEZ
Madame MENOUE
Monsieur DEJOUY

Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

Secrétaire de séance Madame HOUSSAYE

DISSOLUTION DU CCAS

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le centre communal d'action social et de transférer le montant des actifs sur le compte de la commune à compter du 31 décembre 2015. La dissolution n'est qu'une simplification comptable les prestations du CCAS voyage des anciens, colis de Noël continueront à être assurés par la commune.

VOYAGE SCOLAIRE

Suite à la demande de Madame la directrice, les membres du Conseil Municipal décident d'octroyer une subvention de 3500 euros pour financer une classe découverte ayant pour thème le moyen-âge de trois jours du 29 mars au 31 mars 2016 pour les élèves de CM1 CM2. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits suivants :

Article 61522 entretien de bâtiments	- 3500 euros
Article 6574 subvention	+ 3500 euros

APPELATION DE L'ECOLE

A l'unanimité les conseillers décident de donner le nom de Mary Cassatt à l'école communale.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Monsieur le Préfet de l'Oise de nommer deux délégués communautaires représentant la commune auprès de la communauté de communes du Vexin Telle. Les représentants de la commune seront le Maire Monsieur CHAINEAUD et le premier Adjoint Monsieur CHACON.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'adhérer à la fondation du patrimoine pour pouvoir bénéficier du reversement des sommes perçues par cet organisme majoré de 4000 euros. Les conseillers donnent leur accord pour une adhésion à hauteur de 100 euros à la majorité des voix et une abstention.

TRAVAUX REALISES

L'entreprise OISE TP a effectué la réfection de la route des Landes ainsi que le chemin de la station d'épuration jusqu'au numéro 47.

L'entreprise LEROY a procédé à la réfection du mur du cimetière.

Les panneaux voisins vigilants ont été implantés aux entrées du village.

DEMANDE DE TRAVAUX

Une demande de subvention a été déposée auprès des services du Conseil Général pour la réalisation d'un trottoir rue Mary Cassatt entre l'intersection de la rue Ernest Pinault et l'intersection de la rue de la mairie. Le coût des travaux s'élève à 33 000 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le premier adjoint informe le conseil municipal que le devis pour la réalisation d'un parking au hameau des Landes s'élève à 7944 euros TTC. Après échange, les membres du Conseil acceptent le devis et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense au budget et à solliciter une subvention auprès du Conseil général selon le plan de financement suivants :

Montant des travaux TTC	7944
Montant des travaux HT	6620
Subvention	2846
Remboursement TVA	1324
Autofinancement	3774

EMPLACEMENT RESERVE

Pour répondre à la demande du notaire, en accord avec le PLU, le conseil propose au propriétaire de la parcelle cadastrée Z N° 41 située à l'entrée du hameau des landes d'en faire l'acquisition de 250 m2 environ au prix de 0.54 euros le m2 pour procéder ultérieurement à l'agrandissement de l'intersection

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Le syndicat d'assainissement effectue les démarches pour faire l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le territoire de la commune de Senots pour l'implantation d'une station d'épuration qui desservira entre autres les communes de Jouy sous Thelle, du Mesnil Theribus, de Fresneaux Montchevreuil.

QUESTIONS DIVERSES

Madame NABBEN demande que soit étudiée la possibilité d'implanter un abri bus devant l'école pour les collégiens. Monsieur le Maire mettra à l'ordre du jour de la prochaine commission des travaux.

Madame NIQUE demande que l'avaloir des eaux pluviales situé rue du Bas Mesnil soit nettoyé.

Une solution pour nettoyer le monument aux morts des lichens sera envisagée.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.